
341. Décret du 14 juillet 1997 portant assentiment à la Convention 168 concernant la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, adoptée à Genève le 21 juin 1988 par la Conférence générale de l'organisation internationale du travail, au cours de sa 75ème session.

(Moniteur n° 8 du 14 janvier 1998, p. 844).

Projet de décret.

Document n° 151 (1996-1997) n° 1.

Discussion et adoption : séance du 8 juillet 1997.
C.R.I. n° 23 (1996-1997)

**GEMEENSCHAPS- EN GEWESTREGERINGEN
GOUVERNEMENTS DE COMMUNAUTE ET DE REGION
GEMEINSCHAFTS- UND REGIONALREGIERUNGEN**

COMMUNAUTE FRANÇAISE — FRANSE GEMEENSCHAP

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

F. 98 — 61

[S - C - 97/29374]

14 JUILLET 1997. — Décret portant assentiment à la Convention 168 concernant la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, adoptée à Genève le 21 juin 1988 par la Conférence générale de l'Organisation internationale du travail au cours de sa 75ème session (1)

Le Conseil de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

Article unique. La Convention 168 concernant la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage adoptée à Genève le 21 juin 1988 par la Conférence générale de l'Organisation internationale du travail, au cours de sa soixante-quinzième session, sortira son plein et entier effet en ce qui concerne la Communauté française.

Promulguons le présent, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Bruxelles, le 14 juillet 1997.

La Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française
chargée de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé,
Mme L. ONKELINX

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport et des Relations internationales,
W. ANCIEN

Le Ministre de la Culture et de l'Education permanente,
Ch. PICQUE

Le Ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique,
J.-Cl. VAN CAUWENBERGHE

(1) Session 1996-1997.

Documents du Conseil. — N° 151, n° 1 : Projet de décret; n° 2 : Rapport.

Compte rendu intégral. — Discussion et adoption : séance du 8 juillet 1997.

(1) Zitting 1996-1997.

Stukken van de Raad. — Nr. 151, nr. 1 : Ontwerp van decreet; nr. 2 : Verslag.

Integraal verslag. — Bespreking en aanneming : Vergadering van 8 juli 1997.